

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 23 octobre 2018 à 10h00, à laquelle sont présents :

MM. Marcel Alexander, Daniel Hébert, David De Cotis, Michel Demers et Raymond Talbot, étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Participent également à la réunion :

Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL

Mme Valérie Lachapelle, coordonnatrice administration & comptabilité, CCSL

CA-2018-10-23/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion tel quel.

(Réf : 1.1)

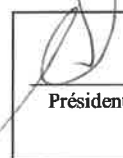
CA-2018-10-23/002

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4
SEPTEMBRE ET 12 OCTOBRE 2018**

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenues les 4 septembre et 12 octobre 2018. Une modification est demandée au procès-verbal du 12 octobre 2018, le procès-verbal doit être corrigé afin de confirmer que la rencontre s'est tenue en personne à la Place Bell de 18h à 19h45 et non par courriel.

(Réf : 3.1)



Président

CA-2018-10-23/003

ADOPTION DU BUDGET 2019

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter les budgets de fonctionnement (exploitation) 2019 et d'autoriser leur dépôt au Comité exécutif de la Ville de Laval.

(Réf : 3.2)

CA-2018-10-23/004

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CONSEILLÈRE JURIDIQUE DE ME EVE-MARIE LE FORT, POUR UNE ANNÉE AUX CONDITIONS PRÉSENTÉES

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du mandat de Me Eve-Marie Le Fort et la signature du contrat par Marcel Alexander.

(Réf : 3.3)

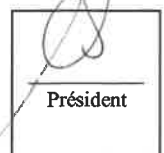
CA-2018-10-23/005

POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE D'INVESTIR LES FONDS DE LA CORPORATION

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la direction générale à procéder au placement de fonds sujet à ce que le capital soit garantie, auprès d'établissements reconnus et que les termes de placements respectent le flux de trésorerie prévu.

(Réf : 3.4)


Président

CA-2018-10-23/006

**POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE D'INVESTIR
LES FONDS DE LA CORPORATION MANDAT DE
MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
DE LA CORPORATION**

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE
ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

De modifier les règlements généraux relativement au
quorum nécessaire au conseil d'administration et aux
assemblées annuelles générales et spéciales.

(Réf : 3.5)

CA-2018-10-23/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 11H33.

(Réf : 5.0)


M. Marcel Alexander, président

COPIE CONFORME
CA 23 OCTOBRE 2018